

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 27 (1983)

Artikel: Les Catelles à relief du château de Valangin
Autor: Heiligmann-Huber, Béatrice
Kapitel: I: Introduction
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. Introduction

a) *Situation géographique*

A 5 kilomètres environ au nord de Neuchâtel, le château de Valangin (canton de Neuchâtel, district du Val-de-Ruz) se dresse sur un éperon rocheux dominant les gorges du Seyon qui donnent accès au district du Val-de-Ruz. Orienté du sud-ouest au nord-est, il occupe le point supérieur de la plate-forme de l'éminence ; à ses pieds, au nord, s'étend un petit bourg fortifié, dont la fondation remonte peut-être au 13^e siècle.

b) *Histoire du château*

Siège des seigneurs de Valangin qui sont attestés dès le 12^e siècle, le château est mentionné pour la première fois en 1296 ; jusque-là encore modeste, il sera transformé et agrandi au cours du 16^e siècle, et une seconde aile lui sera ajoutée au nord : il comporte alors une enceinte flanquée de onze tours, une chapelle, de vastes édifices. Après l'extinction des derniers seigneurs de Valangin et le rachat du château par la comtesse de Neuchâtel en 1592, les bâtiments ne cessent de se dégrader, murs et tours s'effondrent ou sont arasés. En 1747, un incendie détruit entièrement l'aile nord qui ne sera plus reconstruite, et les lieux prennent peu à peu l'aspect qu'ils offrent aujourd'hui encore. Le château, propriété de l'Etat de Neuchâtel, est géré depuis 1894 par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, qui l'aménagea, le meubla et y installa un musée régional¹.

c) *Historique des recherches*

Au cours des siècles, mais surtout à partir du 18^e, à la suite des incendies et des destructions subis par le château de Valangin, le fossé entre les deux remparts, qui s'est dangereusement rempli, menace la stabilité des murs et des tours déjà très dégradés par le manque d'entretien et une végétation envahissante. Pour éviter la ruine complète des bâtiments, des travaux s'imposent : ils seront menés par le Service de l'Intendance des bâtiments de Neuchâtel et financés soit par le canton,

soit par la Confédération ; se heurtant trop souvent à l'incompréhension du public et de l'Etat, ils se poursuivront néanmoins tant bien que mal de 1900 à 1916. Murs et tours sont déchargés de la poussée destructrice des matériaux de remplissage, dégagés, consolidés et partiellement reconstruits.

Des fouilles sont organisées parallèlement à cette entreprise de sauvetage. Les fondations de bâtiments disparus sont ainsi mises au jour : des fossés est dégagé un important matériel qui va des fragments d'architecture aux menus objets quotidiens, en passant par des pièces de mobilier, telles que poêles et clés, et par l'équipement guerrier (fragments de cottes de mailles, éperons et boulets de pierre)².

Nous sommes mal renseignée sur les travaux et les fouilles exécutés au château de Valangin³. Les rapports de gestion des travaux publics donnent des informations plutôt techniques sur la marche des travaux tout au long des années et sur les parties du château touchées par ceux-ci. Les procès-verbaux de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel font avant tout état des difficultés éprouvées à faire admettre l'urgence d'une restauration, jugée souvent superflue et trop coûteuse. Des comptes rendus plus complets n'indiquent que la nature générale des objets retrouvés dont certains pourtant, plus remarquables – ainsi quelques catelles –, sont mentionnés expressément et reproduits⁴. Et cependant, il semble bien que les recherches archéologiques aient été menées avec soin ; en effet, les objets exhumés portent, pour la plupart, des numéros et les coordonnées de certains d'entre eux – particulièrement celles des quelque 60 pièces de monnaie et jetons que nous possédons – ont été relevées avec une grande précision ; de plus, ils ont été souvent recollés, reconstitués, puis rangés avec ordre. Malheureusement, ces détails sont difficilement utilisables, car aucun inventaire ni journal de fouilles ne nous sont parvenus. Le seul point de repère reste donc le plan publié par Maurice Jeanneret dans le guide de Valangin de 1917, où sont notées les dates de restauration des différentes parties du château (fig. 1)⁵.

1. Sur l'histoire du château de Valangin, cf. COURVOISIER 1963.

2. Tous ces objets sont conservés au musée du château.

3. Nous trouvons la référence aux rapports officiels chez COURVOISIER 1963, p. 125, notes 42 et 43.

4. MN 1911, p. 281 ; ASA 1911, p. 315 ; ASA 1915, p. 85.

5. Le matériel recueilli fut oublié pendant plus d'un demi-siècle. En 1979, Fernand LÆW publie les fragments de verre (vitres et récipients).

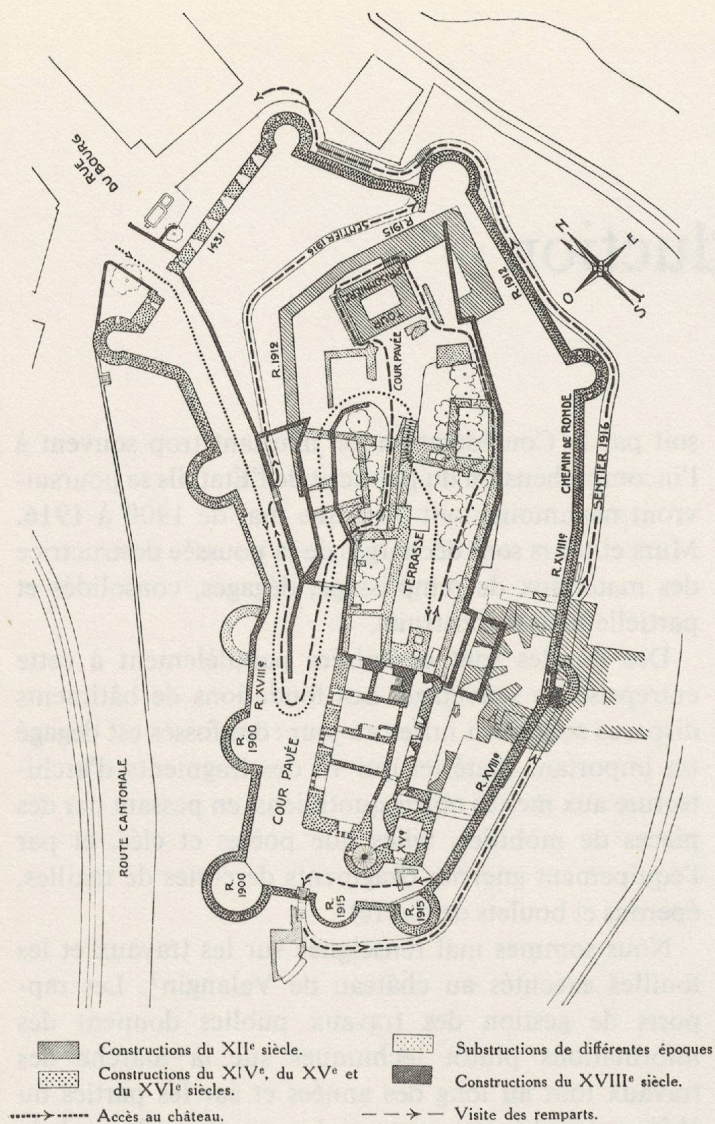


Fig. 1. Plan du château de Valangin. (Publié par Maurice Jeanneret dans le guide de 1917.)

d) Les catelles du château

Les catelles forment la grande masse des objets trouvés lors des fouilles entreprises au château de Valangin⁶. Nous avons choisi de présenter la plupart d'entre elles, c'est-à-dire toutes celles qui, revêtues d'un vernis, offrent un décor en relief ; elles couvrent la période qui va du 14^e au 17^e siècle et qui coïncide ainsi à peu près avec les phases de développement et de splendeur du château.

Nous avons donc laissé de côté des éléments plus récents représentés d'une part, par un ensemble assez important de catelles ornées de fleurs de lys, d'autre part, par les restes d'au moins deux poêles à catelles lisses, unies blanches et vert de mer auxquelles correspondent peut-être certains éléments de corniche blancs à peinture bleue⁷.

Signalons enfin les quelques fragments de catelles « en pot » (en allemand, « Topfkachel » ; type « gobelet » et formes dérivées, selon Minne) qui nous sont parvenus : il s'agit d'exemplaires à ouverture carrée, recouverts d'un vernis vert foncé, sur support d'engobe pour l'un d'eux.

e) Terminologie

Au terme littéraire et moderne de « carreau de poêle » (« Kachel » en allemand), nous préférons celui de « catelle », employé communément dans nos régions⁸ et que nous rencontrons dans les archives dès le 15^e siècle⁹. Dans les documents concernant le château de Valangin, nous trouvons, en 1585, la forme « laquelle » ; de même, le poêlier, ou plus anciennement le potier, y est désigné sous le nom de « catelliez » (1531), « catellare » (1539) ou encore « quaquellard » (1640)¹⁰.

6. Sur les poêles et les catelles, cf. entre autres, FRANZ, MINNE et STRAUSS. Pour le canton de Neuchâtel, on consultera plus particulièrement les articles d'Alfred GODET.
7. Cf. chap. III 3, p. 23, 25.

8. Alfred GODET réclamait déjà pour lui ce droit : 1886, p. 151 et 1888, note 1.
9. Cf. les exemples donnés par Jean-Paul MINNE 1977, p. 16-21.
10. Cf. annexe.